

Réhabilitation de la frayère à brochets de Pont à Brac

Document technique



Table des matières

1. Présentation générale.....	3
2. La frayère de Pont à Brac en quelques photos.....	4
3. Caractéristiques de la frayère	5
4. Qualité de la frayère.....	5
4.1. Plan départemental de gestion	5
4.2. Population réelle.....	6
5. Dysfonctionnement.....	6
5.1. Eclaircissement.....	6
5.2. Communication en eau et accès pour les brochets	6
6. Travaux de restauration.....	7
6.1. Entretien de la végétation.....	7
6.2. Rétablissement de la circulation de l'eau et des poissons.....	7
7. Bilan dans travaux.....	9
8. Conclusion	10

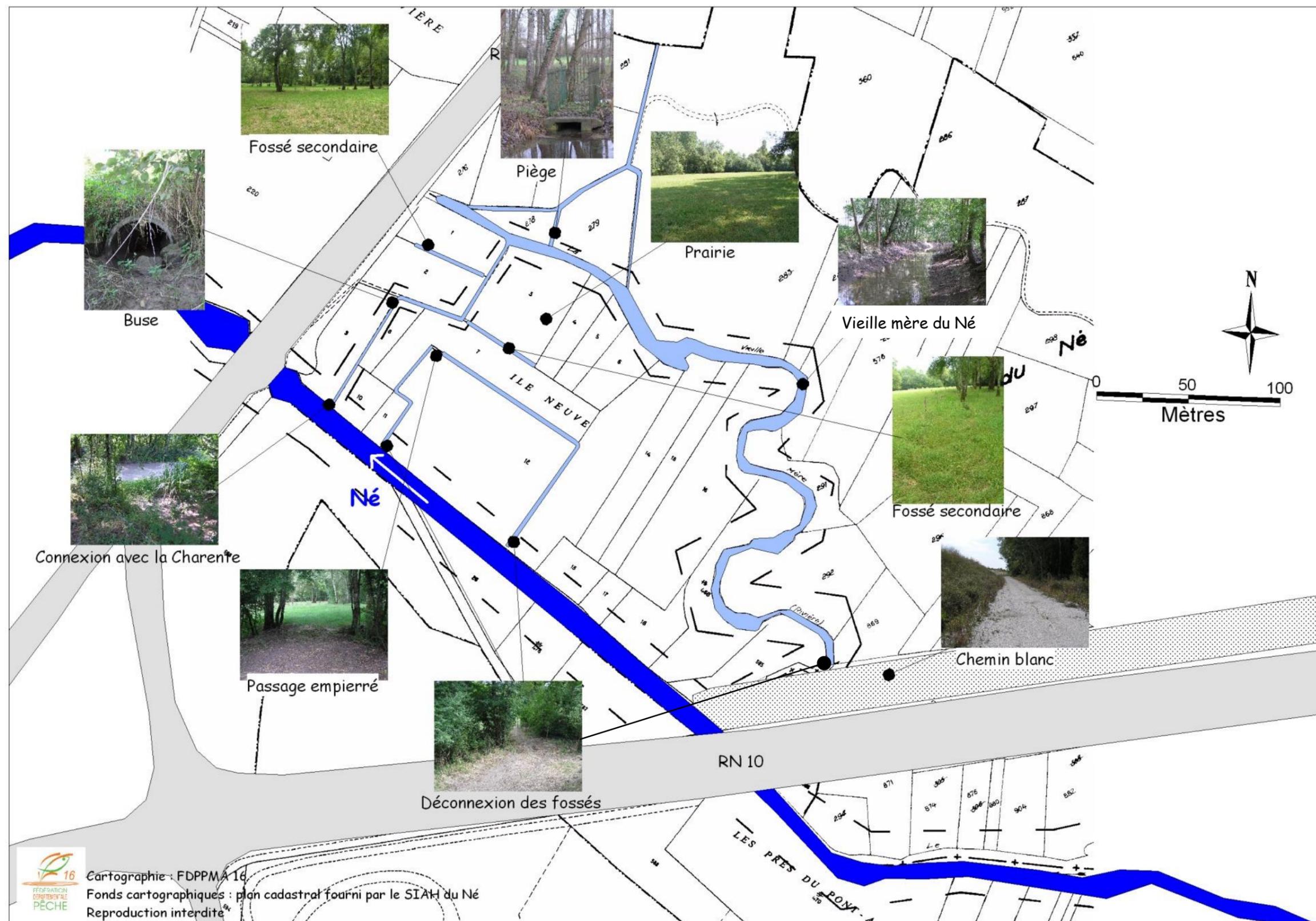
1. Présentation générale

La frayère dite de Pont à Brac se situe sur les communes de Nonville et Vignolles, coincée entre la RN 10 et la RD 916. Cette zone, en rive droite du Né, est majoritairement recouverte par des prairies sur lesquelles il se pratique un élevage de bovin extensif.

Elle est composée d'un réseau de fossés de près d'un kilomètre qui ne sont connectés avec le Né seulement en aval lors des hautes eaux. Le fossé principal n'est autre que l'ancien tracé du Né, aussi appelé "Vieille mère du Né". En amont, ce dernier n'est plus relié à la rivière suite à des travaux d'élargissement de la RN 10.

La zone a de tout temps été fréquentée par le brochet, comme en témoigne la présence d'un piège sur l'un des fossés.

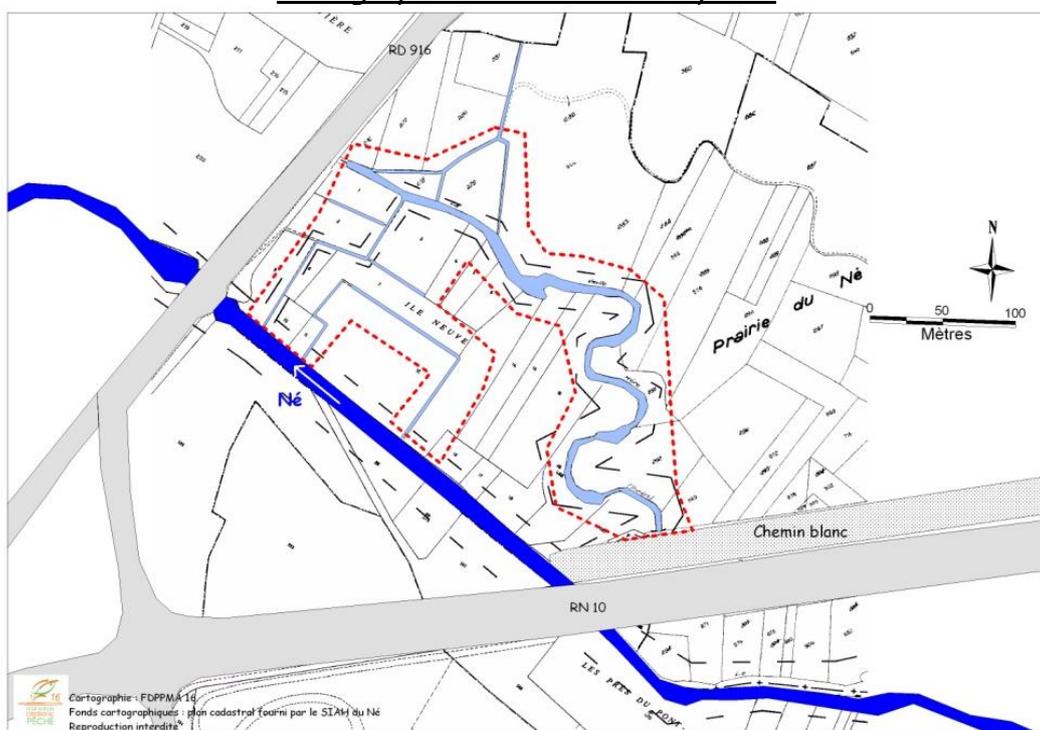
2. La frayère de Pont à Brac en quelques photos



3. Caractéristiques de la frayère

- Surface totale (en rouge sur la carte) : **3,66 ha**
- Surface effective (20% de la surface totale) : **0,73 ha**
- Type de frayère : **prairie, fossés**
- Qualité de la frayère (P.D.P.G., 2005) : **9/15**
- Production théorique (P.D.P.G., 2005) : **293 brochets adultes capturables/an**
- Production réelle (P.D.P.G., 2005) : **176 brochets adultes capturables/an**
- Occupation du sol :
 - Prairie : 65 %
 - Peupleraie : 21 %
 - Frênaie : 14%

Cartographie de la zone de frayère :



4. Qualité de la frayère

4.1. Plan départemental de gestion

Elle est de moyenne qualité, puisqu'en l'état, elle obtient la note de 9/15. Ses points faibles sont le manque d'éclaircissement, et des problèmes de communication en eau et d'accès pour les brochets. La production théorique de cette frayère de 293 brochets adultes capturables par an est donc revue à 176 individus.

Après les aménagements, elle sera susceptible d'atteindre la note de 14/15. La production devrait alors être de 274 brochets adultes capturables par an.

4.2. Population réelle

En mai 2007, lors d'une pêche électrique d'inventaire des brochetons, destinée à évaluer la qualité de la reproduction, 5 brochets adultes ont été pêchés, ainsi que 54 brochetons. Aucune autre espèce n'a été contactée.

Une campagne de piégeage au niveau du piège existant a été menée en 2008 dans la période de remontée des géniteurs sur les frayères, afin d'en évaluer le stock présents sur le site. Seulement 3 individus ont ainsi été piégés. Il s'agissait de 3 femelles, dont la taille était de 30,5, 55, et 55,5 cm (soit des individus sexuellement matures). L'absence de mâles est à déplorer, mais peut être provenir du fait que le piège est situé sur un fossé secondaire, et sans doute moins fréquenté par les carnassiers.

Ces résultats se veulent encourageants puisque le brochet est bien présent sur la zone, mais montrent cependant que des efforts sont à mettre en œuvre afin d'améliorer le fonctionnement de la frayère. On insiste également sur l'absence de poissons fourrage, indispensable dans le régime alimentaire du brochet dès qu'il avoisine la taille de 15 cm.

5. Dysfonctionnement

5.1. Eclaircissement

La vieille mère du Né est obscurcie par une ripisylve très dense (frêne, chêne...), qui a pour double incidence de ne pas rendre la zone attractive pour les géniteurs (trop sombre), et d'empêcher le développement de végétation aquatique, support de ponte du brochet. La moindre trouée dans la ripisylve permet logiquement aux héliophytes de se développer.



Absence de végétation aquatique



Trouée dans la ripisylve

5.2. Communication en eau et accès pour les brochets

La connexion principale de la vieille mère du Né avec le lit actuel est en mauvais état. En effet, un talon de vase s'y est déposé et a été colonisé par de la végétation, de sorte que même en hautes eaux, le passage est difficile (à peine 10cm d'eau).

La buse, présente 70m en amont, a un diamètre insuffisant pour permettre la circulation de l'eau et des poissons.



Connexion de la Vieille mère avec le Né (en hautes eaux)



Buse

Les autres fossés ne sont plus reliés au Né, et sont également déconnectés entre eux.

Lors d'une visite de terrain au mois d'août, presque tous les fossés étaient en assec. Cet élément, loin d'être dommageable pour le fonctionnement de la frayère, permettra à la végétation herbacée de se développer lorsque les niveaux d'eau seront bas, et d'être de bons supports de ponte en hiver.

6. Travaux de restauration

Les travaux de restauration vont se faire uniquement sur la vieille mère du Né.

6.1. Entretien de la végétation

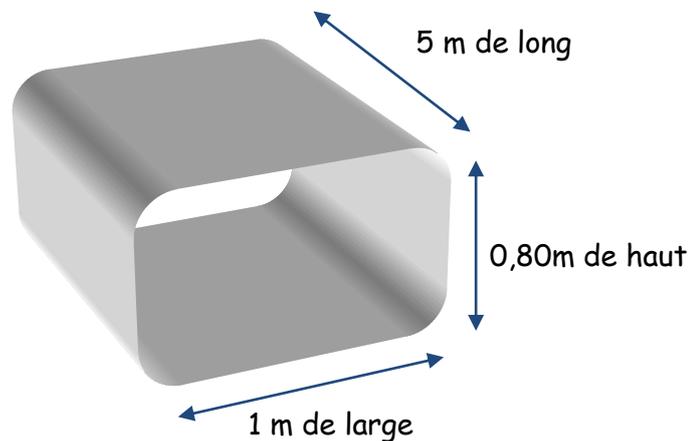
Il est indispensable de nettoyer la ripisylve sur l'intégralité du tracé de la vieille mère du Né. Ainsi, un bon éclaircissement permettra le développement d'une végétation herbacée, et la rendra plus attractive pour les géniteurs. Cette opération comprendra un nettoyage, un débroussaillage, une gestion des espèces ligneuses (sélection, taille, élagage), et l'enlèvement des embâcles. Le linéaire à traiter est d'environ 1500 m.

6.2. Rétablissement de la circulation de l'eau et des poissons

- La connexion de la vieille mère du Né avec le lit actuel doit être remise en état en supprimant le talon de vase qui gêne l'entrée de l'eau et des poissons. Cette opération nécessitera l'intervention d'une pelle mécanique, et un levé topographique se

révélera peut être utile pour travailler de façon précise et la moins impactante possible pour le milieu.

- La buse présente pose un problème lors des hautes eaux à cause d'un diamètre insuffisant. Il est donc proposé de la remplacer par un pont cadre, qui permettra également le passage des véhicules agricoles. Les dimensions minimales requises sont :



Afin de garantir un niveau d'eau suffisant durant la période de reproduction du brochet, entre fin février et mi-mai, on propose également la mise en place d'un ouvrage de gestion du niveau de l'eau. En effet, cette période correspond au temps nécessaire à l'éclosion des œufs et au développement des juvéniles, et durant laquelle la frayère doit impérativement être recouverte d'eau.

Cet ouvrage comprend tout simplement des encoches (fers à U) dans lesquelles des bastings de bois sont insérés et superposés jusqu'à la hauteur d'eau voulue. Il pourra être couplé avec un piège, permettant d'estimer l'intégralité du stock de géniteurs accédant à la frayère.



Exemple d'un dispositif de gestion du niveau de l'eau servant également de piège

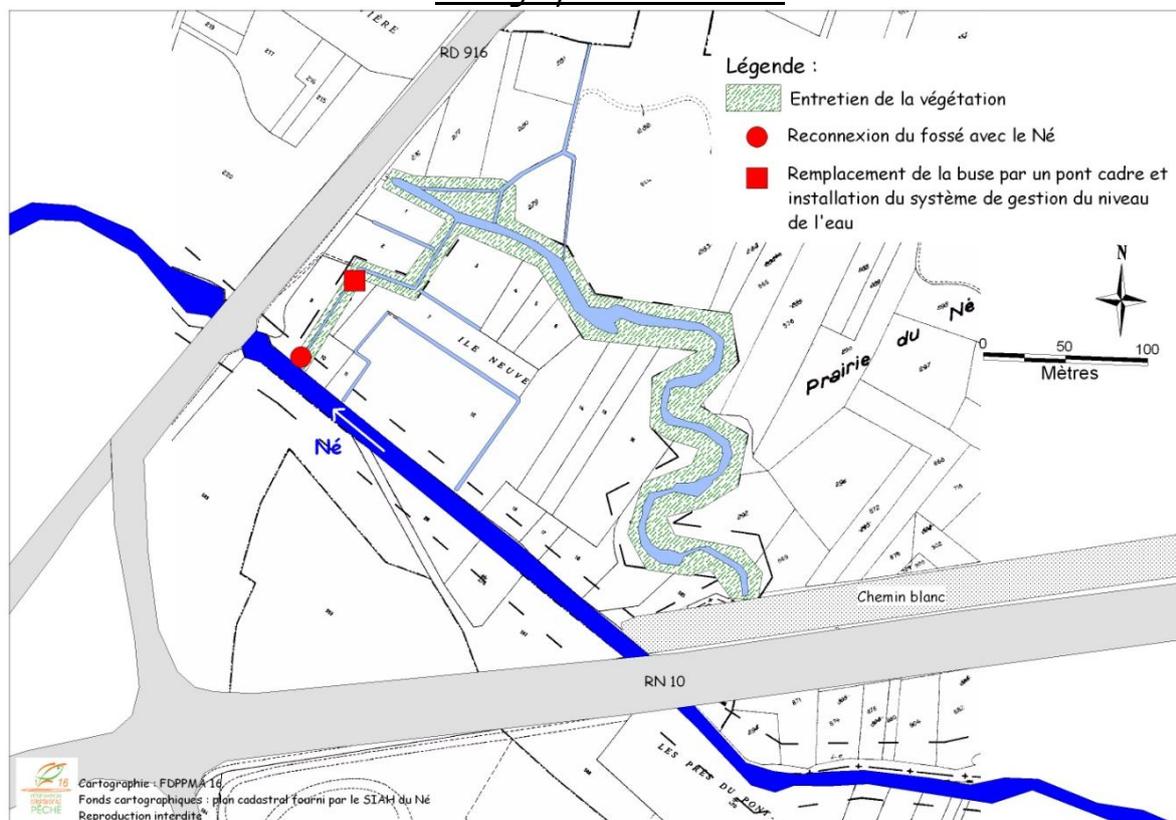
Pour une utilisation optimale de ces deux systèmes, il faudra les installer en aval de la vieille mère du Né, à proximité du pont par exemple.

Un protocole de gestion du niveau de l'eau devra alors être mis en place, en partenariat avec l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.) locale.

7. Bilan dans travaux

Localisation	Nature des travaux	Objectif
Vieille mère du Né	Entretien de la végétation	Eclaircir et rendre plus accueillant
Connexion avec le Né	Suppression du talon de vase	Améliorer la circulation de l'eau et des poissons
Buse	Remplacement par un pont cadre	Rétablir la circulation de l'eau et des poissons
Proximité du pont	Mise en place d'un piège/ouvrage de régulation des niveaux d'eau	Maintenir l'eau sur la frayère durant période de fin-février à mi-mai
		Estimation du stock de géniteurs présents sur la frayère

Cartographie des travaux



Tous ces travaux ne pourront être réalisés sans l'accord des propriétaires. Deux conventions avaient été signées en 2007 pour réaliser la pêche électrique et le piégeage. Souhaitons que tous approuverons les travaux prévus et donnerons leur accord.

8. Conclusion

La frayère à brochets de Pont à Brac a théoriquement un très bon potentiel en termes de production de brochets. Actuellement, un certain nombre de dysfonctionnements ne lui permettent pas de fonctionner de façon optimale, mais quelques aménagements devraient lui permettre de retrouver une fonctionnalité. A terme, d'autres espèces phytophiles devraient également fréquenter la zone et s'y reproduire.

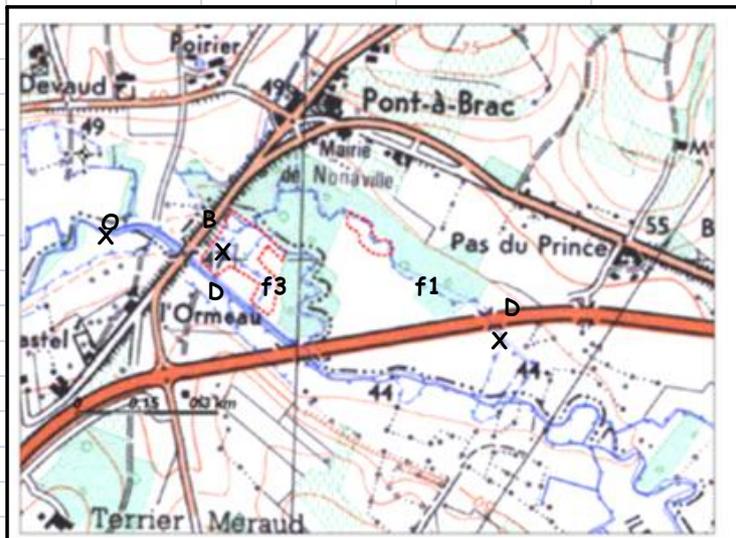
Un entretien régulier de la frayère, et la surveillance du bon déroulement de la reproduction sont à prévoir annuellement. Pour cela, un partenariat étroit entre la Fédération de pêche, l'A.A.P.M.A. de Barbezieux et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du bassin du Né est indispensable.

L'aboutissement de ce projet permettra, en outre, de valoriser une zone naturelle incluse dans un site Natura 2000 abritant de nombreuses espèces emblématiques et des milieux naturels remarquables.

Annexes

- Fiche synthétique (P.D.P.G., 2005)
- Vue aérienne de la frayère de Pont à Brac
- Conventions de passage signées avec M. RATEAU Joël et M. SAVARIT Raymond

Code Frayère	1608F03			
Contexte	NE AVAL			



DONNEES GENERALES

Département	Charente	Cours d'eau	Né
Commune	Nonville	Catégorie piscicole	2
Lieu-dit	Pont-à-Brac	AAPPMA	Barbezieux
Carte IGN		Situation écologique	
Type de frayère	Prairie	Date observation	19/07/2005

QUALITE DE LA FRAYERE

Durée de submersion en mars-avril (jours consécutifs)				Score
D>40 jours	40>D>20 jours	D<20 jours		
2	1	0		1
Fréquence de fonctionnalité				
>1 année sur 2	1 année sur 3 à 5	<1 année sur 5		
2	1	0		1
Eclairement				
Bon	Moyen	Faible		
2	1	0		1
Type de Végétation				
Carex-Phramites-Graminées	Joncs-Hélophytes	Saulaie/Peupleraie peu dense	Saulaie/Peupleraie dense Cultures	
3	2	1	0	3
Eutrophisation				
non	oui			
1	0			0
Turbidité persistante et dépôt de sédiments				
non	oui			
1	0			1

Vue aérienne de la frayère de Pont à Brac



En bleu, le tracé de la Vieille mère du Né

CONVENTION

PROPRIETAIRE ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Nous soussigné(e) M^r M^{me} RATEAU joël
Domicilié(e) le manoir Trugier 16 RD NONAVILLE

Propriétaire sur la ou les parcelle(s) figurant au tableau ci-dessous et inscrite(s) au plan cadastral de la commune de NONAVILLE, concédons le libre accès aux pêcheurs sur les rives que nous détenons sur la rivière ou plan d'eau

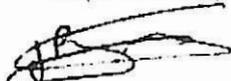
COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	LONGUEUR DE RIVE
Nonaville	A	277	32 m
Nonaville	A	280	55 m

A l'Association de Barbezieux pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représenté par son Président, Monsieur BORDERON Bernard, demeurant : 8, Rue Martini 16 300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE dont le siège social est à : Mairie de Barbezieux, pour une durée de 5 années entières et consécutives qui commencera à courir le 1^{er} Février 2007 et qui continuera ensuite par tacite reconduction.

La présente convention consentie à titre gracieux pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée, au moins un an avant la date d'anniversaire.

Fait à Pont à Brac le 1^{er} Février 2007

Le Propriétaire,



le Président de l'A.A.P.P.M.A.



CONVENTION

PROPRIETAIRE
ASSOCIATION POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Nous soussigné(e) SAVARIT Raymond

Domicilié(e) à Pont à Bras 1620 NONAVILLE

Propriétaire sur la ou les parcelle(s) figurant au tableau ci-dessous et inscrite(s) au plan cadastral de la commune de NONAVILLE, concédons le libre accès aux pêcheurs sur les rives que nous détenons sur la rivière ou plan d'eau

COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	LONGUEUR DE RIVE
<u>Nonaville</u>	<u>A</u>	<u>276</u>	<u>23 m</u>
<u>Nonaville</u>	<u>A</u>	<u>278</u>	<u>45 m</u>
<u>Nonaville</u>	<u>A</u>	<u>279</u>	<u>48 m</u>
<u>Nonaville</u>	<u>A</u>	<u>964</u>	<u>100 m</u>

A l'Association de Barbezieux pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, représenté par son Président, Monsieur BORDERON Bernard demeurant : 8 Rue Martini 16300 BARBEZIEUX SAINT-HILAIRE dont le siège social est à : Mairie de Barbezieux, pour une durée de 5 années entières et consécutives qui commencera à courir le 1^{er} Février 2007 et qui continuera ensuite par tacite reconduction.

La présente convention consentie à titre gracieux pourra être dénoncée par l'une ou l'autre partie, par lettre recommandée, au moins un an avant la date d'anniversaire.

Fait à Pont à Bras le 1^{er} Février 2007

Le Propriétaire,



le Président de l'A.A.P.P.M.A

